



Evaluation du Swiss Space Center

Cahier des charges

1 Contexte

Depuis les débuts de la conquête spatiale, la Suisse s'engage activement dans ce domaine. Conformément à la «révision de la politique spatiale suisse» de 2008 (source 1), elle a pour objectif de développer l'utilisation des applications spatiales au quotidien pour les citoyens et de renforcer le pôle scientifique suisse. La Suisse exerce ses activités spatiales dans le cadre de coopérations internationales et se positionne en tant que partenaire fiable et concurrentiel.

La Division Affaires spatiales (Swiss Space Office, SSO) du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) prépare et met en œuvre la politique spatiale suisse. Globalement, deux instruments de financement sont essentiels pour cette mise en œuvre: d'une part, la participation aux activités et aux programmes de l'Agence spatiale européenne (ESA) et, d'autre part, les activités nationales complémentaires (ANC). En 2018, les contributions versées à l'ESA s'élèvent à près de 180 millions de francs, tandis que 9 millions de francs sont investis dans les ANC.

Le Swiss Space Center (SSC) soutient le SEFRI pour la mise en œuvre de la politique spatiale dans certains sous-domaines. Dans la perspective d'un remaniement éventuel de son portefeuille d'activités, il a été décidé de soumettre le SSC à une évaluation. L'évaluation sommative et formative des activités du SSC et de leur impact sur la mise en œuvre de la politique spatiale suisse permettra de formuler des recommandations concrètes à l'intention du SEFRI.

Le présent document sert de cahier des charges aux personnes et aux entreprises souhaitant soumettre une offre pour réaliser l'évaluation. Il explique le contexte du mandat, son contenu, l'organisation du projet et renseigne sur les conditions relatives à l'offre.

2 Le Swiss Space Center

Selon ses propres *Terms of Reference* (source 2), le Swiss Space Center est à la disposition de tous les acteurs suisses du secteur spatial et propose des services dans les domaines suivants:

- mise en réseau nationale et internationale;
- soutien dans l'accès à des projets spatiaux;
- organisation de cours de perfectionnement;
- sensibilisation du public concernant l'importance de la recherche spatiale.

Au niveau légal, le SSC est un centre de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), financé non seulement par le biais de contributions de l'EPFL, de l'EPF de Zurich et de ses membres, mais aussi par une subvention fédérale du SEFRI, fixée annuellement. Cette subvention est versée en vertu de la loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (art. 29, LERI) et des messages relatifs à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (source 3).

Le SSC a été fondé par le SEFRI, l'EPFL et l'EPF de Zurich en 2011. Ces trois acteurs constituent encore à ce jour l'épine dorsale du SSC et en assurent la conduite stratégique.

Le SSC compte aujourd'hui plus de 30 membres issus des milieux académique et industriel (hautes écoles, organismes de R&T, entreprises).

3 Evaluation du Swiss Space Center

3.1 Bases légales pour l'évaluation

L'art. 25 de la loi sur les subventions constitue la base légale pour l'évaluation. Il établit que l'autorité compétente doit s'assurer que le bénéficiaire d'une subvention exécute la tâche qui lui est confiée.

3.2 Buts de l'évaluation

En raison de son portefeuille d'activité, mais également de son attachement juridique à l'EPFL, le SSC est perçu par certains acteurs de l'économie et de l'industrie comme institution concurrente ou non neutre. De plus, des questions concernant les compétences et les responsabilités respectives du SSO et du SSC restent sans réponse. L'évaluation mise au concours dans le présent document vise les objectifs suivants:

- mettre en évidence dans quelle mesure le SSC a atteint ses objectifs et comment il contribue à la mise en œuvre de la politique spatiale suisse, plus particulièrement en rapport avec les buts majeurs des ANC;
- mettre en évidence la contribution du SSC à la réalisation des objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour le domaine des EPF (source 4), plus particulièrement en rapport avec le renforcement de la position de leader des EPF dans la recherche internationale;
- mettre en évidence les potentiels chevauchements entre le SSC et les autres acteurs universitaires et industriels ainsi que les éventuels conflits d'intérêt qui pourraient émerger du fait de la gouvernance actuelle (conflits d'intérêt réels ou perçus par la communauté);
- analyser la répartition des tâches entre le SSO et le SSC telle qu'elle a été effectuée jusqu'à présent;
- analyser les scénarios possibles pour le développement du centre, plus particulièrement la possibilité d'extraire le centre du domaine des EPF.

3.3 Objet de l'évaluation

L'évaluation porte sur le Swiss Space Center, y compris sur:

- les divers domaines de tâches qui touchent au mandat du SSO et ceux qui n'y sont pas directement liés;
- la structure de gouvernance;
- les interfaces entre le SSC et le SSO, les deux écoles polytechniques fédérales, les universités et l'industrie suisses (membres et non membres du centre);
- les activités internationales du SSC.

3.4 Exemples de questions d'évaluation

Domaines selon le modèle d'impact	A l'échelle du Swiss Space Center/de la communauté spatiale <i>Questions d'évaluation principales</i>
<i>Concept</i>	Dans quelle mesure la mission et les tâches du Swiss Space Center sont-elles appropriées pour mettre en œuvre l'aspect partiel à analyser de la politique spatiale?
<i>Mise en œuvre</i>	Les mesures et les moyens mis en œuvre pour exécuter le mandat sont-ils appropriés et soutiennent-ils la réalisation des objectifs de manière efficace?

Domaines selon le modèle d'impact	A l'échelle du Swiss Space Center/de la communauté spatiale <i>Questions d'évaluation principales</i>
<i>Produits</i>	Les prestations du SSC correspondent-elles à sa mission? Sont-elles suffisantes par rapport aux moyens engagés?
<i>Retombées</i>	Les prestations du SSC sont-elles mises à profit par l'industrie et l'économie? Le SSC pourrait-il renforcer son savoir-faire? A-t-il renforcé le réseau entre les entreprises? Le SSC est-il perçu comme un centre de formation? Facilite-t-il l'accès et la mise en œuvre de projets spatiaux pour les institutions de recherche, les industries et pour tous les acteurs en Suisse?
<i>Résultats</i>	Le financement du Swiss Space Center permet-il d'assurer le renforcement et l'encouragement des compétences-clés scientifiques, technologiques et industrielles ainsi que la compétitivité des acteurs suisses dans le domaine spatial?

4 Aspects formels

4.1 Collaboration

Le mandant est le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). La personne citée au point 5.4 est en tout temps l'unique interlocuteur du mandataire. Le mandataire s'engage à collaborer étroitement avec le mandant et à lui fournir des rapports à intervalles réguliers. Les offres soumises doivent contenir une proposition en ce sens.

Un comité consultatif sera mis en place afin d'assurer le suivi de l'évaluation. Ce groupe d'accompagnement sera composé de représentants des différents acteurs concernés, il sera impliqué dans le processus d'évaluation à différentes occasions (séance de lancement [concept détaillé], rapports intermédiaires, rapport final, etc.) et s'assurera que les personnes chargées de l'évaluation disposent des informations nécessaires au bon déroulement de leur travail. Il contribuera en outre à la diffusion des connaissances acquises dans le cadre de l'évaluation. Les offres soumises doivent comprendre des propositions concernant la composition du comité consultatif et les modalités de la collaboration.

4.2 Calendrier

Choix du mandataire

<i>Date</i>	<i>Etape</i>
09 juillet 2018	Mise au concours
31 juillet 2018	Expression d'intérêt
10 septembre 2018	Dépôt des offres
17 septembre 2018	Evaluation des offres, clarifications
08 octobre 2018	Dépôt des offres révisées
17 octobre 2018	Attribution du mandat

Organisation de l'évaluation

<i>Date</i>	<i>Etape</i>	<i>Résultat</i>
ca. 30 oct 2018	Séance de lancement Clarifications du cahier de charge	Ebauche du plan de projet
ca. 20 nov. 2018	Réunion de suivi 1	Plan de projet
ca. 31 jan 2019	Réunion de suivi 2	
ca 31 mars 2019	Réunion de suivi 3	<ul style="list-style-type: none">• Rapport d'évaluation (ébauche)• Ensemble de données• Conclusions et recommandations (ébauche)
30 avril 2019		<ul style="list-style-type: none">• Rapport final• Conclusions et recommandations

4.3 Elaboration de rapports et recommandations

Le mandataire devra rendre compte au mandant en lui présentant les documents suivants:

- un concept d'évaluation détaillé présentant l'approche méthodologique adoptée et incluant la planification des coûts et du calendrier, les données et les indicateurs à recueillir ainsi que les questions à traiter dans le cadre du mandat;
- des rapports intermédiaires sur l'état d'avancement de l'évaluation et le cas échéant sur les premiers résultats;
- un rapport final contenant des conclusions et des recommandations, complété d'un résumé d'une longueur maximale de deux pages;
- des recommandations précises qui permettent la formulation de décisions ou d'actions concrètes. Les liens entre les recommandations et les résultats de l'évaluation doivent être clairs.

5 Procédure

Le présent cahier des charges est publié sur la plateforme de la Société suisse d'évaluation (SEVAL), voir www.seval.ch.

Les offres déposées par des personnes qui bénéficient actuellement d'un soutien du SEFRI ou qui en ont bénéficié par le passé ne seront pas prises en compte.

5.1 Contenu de l'offre

L'offre doit comporter les éléments suivants:

- avis critique sur le mandat;
- proposition de marche à suivre avec le concept, les méthodes et les étapes de l'évaluation;
- proposition pour la rédaction des rapports;
- présentation détaillée des coûts (personnel, fonctions, matrice des étapes de travail);
- proposition de collaboration et de composition du comité consultatif;
- définition des tâches des évaluateurs et du mandant;
- calendrier et étapes intermédiaires, y compris étapes de paiement;
- données sur les collaborateurs engagés, y compris profils de qualification et références.

L'offre ne doit pas dépasser 15 pages (annexes non comprises).

5.2 Plafond des dépenses

Le financement est assuré par le SEFRI. Le mandat ne doit pas dépasser l'enveloppe financière prévue de 100'000 francs, TVA comprise.

5.3 Critères d'attribution

Les offres déposées sont évaluées en fonction des critères suivants:

- compréhension de la problématique;
- organisation, qualification et expérience de l'équipe de projet;
- planification des coûts (rapport coûts-prestations);
- approche proactive, propositions uniques et appropriées de l'équipe de projet.

5.4 Questions, personne de contact

Les questions relatives à l'établissement ou à l'évaluation de l'offre peuvent être adressées par écrit à l'interlocuteur désigné au SEFRI. Les questions et les réponses seront publiées au fur et à mesure [ici](#). Les personnes souhaitant soumissionner sont priées de faire connaître jusqu'au 31 juillet 2018 leur intention de déposer une offre en indiquant leurs coordonnées à l'interlocuteur désigné au SEFRI.

Interlocuteur désigné au SEFRI

Urs Frei
Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI
Division Affaires spatiales
Einsteinstrasse 2
3003 Berne

Courriel: urs.frei@sbfi.admin.ch

5.5 Clauses contractuelles

Le mandat est soumis aux [conditions générales de la Confédération relatives à l'achat de services](#). Le dépôt de l'offre se fait à titre gratuit. L'offre doit avoir une validité d'au moins 60 jours après le délai de remise. Le mandant effectue les paiements dus dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la facture. Les paiements s'effectuent en francs suisses.

6 Documentation

6.1 Abréviations

ANC	Activités nationales complémentaires
EPFL	Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne
LERI	Loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
SSC	Swiss Space Center
SSO	Swiss Space Office

6.2 Sources

Les documents ci-dessous sont à disposition pour l'établissement de l'offre:

1. [Révision de la politique spatiale suisse, 30 septembre 2008](#)
2. [Swiss Space Center Terms of Reference, 3 octobre 2015](#)
3. [Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2020 \(Message FRI 2017-2020\), 24 février 2016](#)
4. [Objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour le domaine des EPF pendant les années 2017-2020, 5 avril 2017](#)
5. [Swiss Space Implementation Plan within Education, Research and Innovation for 2018-2020, 28 août 2017](#)

D'autres documents seront fournis après réception d'une expression formelle d'intérêt.